CATALOGUE
JANVIER-JUILLET 2009

territorial

LES FORMATIONS D'EXPERTS

5 Administration générale
9 Communication
13 Développement économique
17 Finances
21 Intercommunalité
23 Juridique/Marchés publics
29 Management
31 Ressources humaines/Statut
33 Sport

territorial groupe

Téléchargez le programme détaillé sur :
formation.territorial.fr

Pack abonnement 3 formations

Anticipez vos besoins de formation et bénéficiez de 15% de réduction

Demande d'inscription*

à renvoyer par fax :
04 76 65 79 98

Madame ☐ Monsieur ☐

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

Collectivité territoriale de rattachement : .....

Adresse : .....

Code postal : ☐☐☐☐☐ Ville : .....

Téléphone : ..... E-mail (obligatoire) : .....

formation n° 1

Titre : .....

Date : ..... Lieu : .....

Tarif HT (voir page 38) : .....

formation n° 2

Titre : .....

Date : ..... Lieu : .....

Tarif HT (voir page 38) : .....

formation n° 3

Titre : .....

Date : ..... Lieu : .....

Tarif HT (voir page 38) : .....

Date et signature du stagiaire :

Cachet de la collectivité

Total HT : .....

Remise 15 % : .....

Total HT à régler : .....

L'intégralité de nos programmes de formation est consultable en ligne sur notre site Internet :

http://formation.territorial.fr.

* Vaut convention de formation simplifiée. Tout participant souhaitant se désister devra informer par écrit la SAS TERRITORIAL. Tout dédit effectué dans les 15 jours du début de la session de formation entraînera le règlement de 50 % du prix de la prestation. Tout dédit effectué dans les 8 jours du début de la session de formation entraînera le règlement intégral du prix de la prestation.

SOMMAIRE

5 Administration générale

5 Le statut de l'Élu local : connaître ses droits pour un exercice du mandat
6 Gouvernance : mode d'emploi
6 Le droit à l'information des usagers : mode d'emploi
7 Cendres, crémation et droit funéraire
7 La protection fonctionnelle des policiers municipaux
8 Conseil de quartier : les vraies questions, les bonnes réponses
8 Concessions funéraires : une journée pour tout savoir

9 Communication

9 Réussir son plan de communication
10 Communication interne
10 La prise de la parole en public
11 Marketing territorial
11 Le bon usage du protocole
12 La communication : outil stratégique de la collectivité et du politique
12 Droit de la presse : diffamation, injures et droit de réponse

13 Développement économique

13 Parc d'activités : mettre en œuvre une démarche d'écologie industrielle
14 Le financement de l'entreprise
14 Outils et méthodes d'organisation d'un service de développement économique
15 L'action économique des collectivités territoriales
15 Évaluation des projets économiques d'un territoire
16 Aides publiques aux entreprises : mode d'emploi
16 Subventions européennes 2007-2013 : mode d'emploi

17 Finances

17 L'observatoire de la taxe professionnelle : un outil pour mieux anticiper les recettes
18 Finances locales
18 Quelle mutualisation des ressources entre EPCI et communes ?
19 Les clés pour une gestion active de la dette
19 Le financement des Partenariats Public-Privé
20 Réussir la mise en place d'une DSP
20 Audit et stratégie financière

21 Intercommunalité

21 Les voies de la mutualisation : des services partagés à la fusion d'EPCI
22 Les compétences des EPCI : transfert ou méthodes conventionnelles ?
22 Fonction publique et intercommunalité : gérer la spécificité

23 Juridique/Marchés publics

23 Le contentieux des subventions
24 La transaction en droit admnistratif
24 Actualité du harcèlement moral
25 Le contentieux administratif de A à Z
25 Les marchés publics d'informatique : stratégie, élaboration, réalisation
26 Elaborer un cahier des charges informatique
26 Les concesssions d'aménagement
27 La négociation dans l'achat public
27 Avis de publicité : les pièges à éviter
28 Les marchés à procédure adaptée
28 Marchés publics de communication : comment les maîtriser ?

29 Management

29 Management de projet
30 Manager les changements d'organisation
30 Le régime indemnitaire : un outil de management

31 Ressources humaines/Statuts

31 Comment accompagner un agent en difficulté avec l'alcool ?
32 Agents contractuels : quel avenir ?
32 Réforme de la Fonction Publique Territoriale : tout savoir

33 Sport

33 La responsabilité des exploitants de bains et de leurs agents
34 Enjeux et perspectives de la Convention collective nationale du sport
34 Clubs sportifs amateurs et collectivités : quelles relations ?
35 La nouvelle norme «NF EN 15288» applicable aux piscines
35 Équipements sportifs des clubs professionnels : quels nouveaux modes de financement et d'exploitation ?

ÉDITORIAL

Cher(e) collègue,

Notre souci reste le même : coller au plus près de vos attentes tant sur le contenu des formations que sur leur format. Rigueur dans l'analyse de vos besoins, qualité des formateurs, professionnalisme dans l'organisation, maîtrise des coûts d'inscription, rien ne doit être laissé au hasard pour que les Formations d'Experts deviennent un réflexe et une assurance pour chacun d'entre nous en collectivité.

Afin de cerner vos besoins, nous sommes à votre écoute grâce aux remontées du terrain générées par les revues du Groupe, grâce à nos nombreux salariés et collaborateurs issus de la fonction publique territoriale et grâce au groupe de pilotage consulté pour valider les programmes. Vous avez bien sûr aussi la possibilité de nous suggérer des thèmes ou des enjeux que vous estimez oubliés.

Vous pouvez par ailleurs vous inspirer de ce catalogue pour des formations en intra. Notre équipe formation se tient à votre disposition pour les monter en fonction de vos attentes et de vos spécificités.

Sachez que nous saurons répondre à vos besoins.

Olivier GRÉGOIRE
Administrateur territorial
Directeur du Groupe Territorial

GROUPE DE PILOTAGE - FORMATIONS D'EXPERTS

Un groupe de pilotage se réunit régulièrement pour réfléchir aux orientations à donner au programme de Formations d'Experts. Ses membres procèdent ainsi à l'évaluation et à la sélection des projets d'intervention.

- **Éric ARDOUIN** (DGS du conseil général d'Ille-et-Vilaine)
- **Christophe BEL** (DGA en charge des ressources à la communauté d'agglomération de Chartres)
- **Bertrand BELUS** (directeur pôle finances-conseil-marchés ville et communauté d'agglomération de Blois)
- **Annie-Claude BERNARD** (responsable du pôle réalisations à la DRH de la communauté urbaine de Lyon)
- **Claude BERNARD** (DGA de la communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard)
- **Bernard BREUILLER** (directeur du centre de gestion du Finistère)
- **Stéphane DAMIEN** (psychologue du travail, direction des ressources humaines, ville de Reims - Reims Métropole)
- **François DESCAMPS** (chargé d'études au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale)
- **Olivier DUCROCQ** (DRH ville et agglomération de Nice)
- **Pascal FORTOUL** (DGS de la communauté d'agglomération du Pays Voironnais et président de l'ADGCF)
- **Jean-Daniel HECKMANN** (DGS de la Région Centre)
- **Irena JAKOPOVIC** (directeur du service juridique de la communauté de communes de la Côte d'Albâtre)
- **Bertrand LANGLET** (directeur du pôle enseignement à la ville du Havre)
- **Jean LAVERSANNE** (Président de la Ville de Rouen)
- **Didier LOCATELLI** (directeur de New Deal, cabinet de conseil en marketing/communication)
- **Édith MARTIN** (directrice du centre de gestion de l'Isère)
- **Benoît MEYRONIN** (professeur à Grenoble École de management, responsable de l'Institut management & territoires)
- **Thierry MIGOULE** (DGA de la ville de Cannes)
- **Olivier NYS** (DGA délégation générale finances - gestion, systèmes d'information et télécommunications à la ville de Lyon)
- **Christian OLIVERES** (directeur de la Caisse des dépôts et consignations PACA)
- **Stéphane PINTRE** (DGS d'Antibes et président du SNDGCT)
- **Jean-Luc PLACET** (président-directeur général d'IDRH, cabinet de conseil en organisation)
- **Lucas POISSON (**DGS communauté de communes Vonne et Clain)
- **Christophe QUINTELIER** (DGA administration-finances au conseil régional de Basse-Normandie)

territorial
LES FORMATIONS D'EXPERTS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

www.territorial.fr

Page	Formation
5	Le statut de l'Élu local : connaître ses droits pour un bon exercice du mandat
6	Gouvernance : mode d'emploi
6	Le droit à l'information des usagers
7	Cendres, crémation et droit funéraire
7	La protection fonctionnelle des policiers municipaux
8	Conseil de quartier : les vraies questions, les bonnes réponses
8	Concessions funéraires : une journée pour tout savoir

Mardi 13 janvier à Lyon

Le statut de l'Elu local : connaître ses droits pour un bon exercice du mandat

Par **Philippe PETIT**, Docteur en droit public, avocat au barreau de Lyon, fondateur du Cabinet Philippe PETIT et associés.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les droits et obligations de l'élu afin de sécuriser son mandat
- Maîtriser les attributs du statut de l'élu (protection sociale, retraite, formation, indemnités...)

PUBLIC CONCERNÉ

- Maires, adjoints, DGS, membres de cabinet.

Détail de la formation

Les indemnités de fonctions

Les frais de déplacements, de missions et de représentation

Véhicule et appartement de fonctions : l'interdiction demeure

Protection sociale

Droits à la retraite

Droit à la formation

Droits et garanties vis-à-vis de l'employeur

L'allocation aux élus en fin de mandat

La protection fonctionnelle de l'élu mis en cause

Conclusion

Bulletin d'inscription page 39 ▶▶

Jeudi 15 janvier à Paris

NOUVEAUTÉ

Gouvernance : mode d'emploi

Par **Michel NAMURA**, Cadre dirigeant d'une collectivité locale, administrateur territorial.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Réussir la mise en place d'une équipe municipale
- Appréhender le fonctionnement des différentes instances municipales
- Coordonner les relations avec les différents acteurs

PUBLIC CONCERNÉ

- Maire, adjoints, Conseillers Municipaux, DGS et membres du Cabinet

Détail de la formation

Le rôle de l'élu
- **Quel est son rôle,**
- **Quelles sont les compétences attendues d'un élu,**
- **Quel est le rôle du Maire, de l'Adjoint, du Conseiller municipal sans délégation,**
- **Quelles sont leurs places respectives,**
- **Quelle est la place des élus par rapport aux services, par rapport aux citoyens,...**

La notion d'équipe
- **Qu'est-ce qu'une équipe municipale ?**
- **Qu'est-ce qui caractérise le fonctionnement d'une équipe municipale ?...**

L'optimisation du travail en groupe
- **Le processus décisionnel,**
- **Qui fait quoi?**
- **Comment trouver sa place ?...**

La relation Elu - Administration

La relation Cabinet - Administration

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Mardi 3 février à Lyon

NOUVEAUTÉ

Le droit à l'information des usagers

Par **Philippe PETIT**, Docteur en droit public, avocat au barreau de Lyon, Fondateur du Cabinet Philippe PETIT et associés.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Maîtriser la réglementation relative à l'information des usagers
- Connaître les règles relatives à la communication des documents administratifs aux usagers

PUBLIC CONCERNÉ

- DGS, responsables et membres des services juridiques, élus

Détail de la formation

L'information des usagers
- **la publicité des actes administratifs**
- **la problématique des actes préparatoires à la décision**
- **la motivation des décisions**
- **la mise à disposition du public des actes administratifs**
- **le traitement des demandes des administrés**

L'accès aux documents administratifs
- **le rôle de la C.A.D.A**
- **la procédure d'accès**

Le rôle du médiateur de la République

Mercredi 25 février à Lyon

Cendres, crémation et droit funéraire

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Maîtriser les règles du droit funéraire relatives à la crémation et à la destination des cendres

PUBLIC CONCERNÉ

- DGS, secrétaires de Mairie, Responsables et membres des services cimetières, responsables et membres des services juridique et état-civil, élus locaux.

Par **Philippe DUPUIS**, Formateur expert en droit public. Corédacteur en chef des « Fiches pratiques de l'administration territoriale » (éditions Territorial).

Détail de la formation

Introduction :
la nécessité d'un régime juridique des cendres

La crémation
La demande du défunt ou de sa famille
A l'issue d'une reprise de concession

La destination des cendres
La destination hors du cimetière : l'apport du décret du 12 mars 2007
Les destinations interdites
Les nouvelles autorisations

La destination dans le cimetière
Lieux affectés à la dispersion
Columbarium
Cavurne
Scellement sur un monument
Inhumation dans une concession funéraire

Mardi 10 mars à Paris

NOUVEAUTÉ

La protection fonctionnelle des policiers municipaux

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Maîtriser le régime juridique de la protection fonctionnelle des policiers municipaux

PUBLIC CONCERNÉ

- DGS, services juridiques, responsables de la police municipale

Par **Levent SABAN**, avocat associé au barreau de Saint Etienne (Cabinet d'avocats Philippe PETIT).

Détail de la formation

Les bénéficiaires de la protection fonctionnelle
Le caractère statutairement étendu de la protection
Les bénéficiaires « ajoutés » de la protection : conjoints, enfants et ascendants directs
Les cas d'octroi de la protection fonctionnelle
Cas où le policier municipal est victime
Notion d'attaques subies et à l'occasion ou du fait de ses fonctions
Cas où le policier municipal est poursuivi pénalement
Le policier municipal condamné civilement pour une faute de service
La question de la responsabilité de l'administration du fait de ses agents
L'incompétence du juge judiciaire à statuer sur l'action civile
La demande de protection fonctionnelle
L'autorité compétente
La forme
Les recours
Le contenu et les limites de la garantie
Les obligations à la charge de la collectivité territoriale : indemnisation, frais de justice...
Limites de la garantie : intérêt général et faute personnelle de l'agent, possibilité pour l'administration de retirer sa décision, insolvabilité de l'auteur des faits

Bulletin d'inscription page 39 ▶▶

Jeudi 19 mars à Paris

Conseil de quartier : les vraies questions, les bonnes réponses

Par **Hugues MALLARD,** Directeur Général Adjoint en charge de la vie des quartiers et de la citoyenneté.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre l'utilité de la création d'un conseil de quartier et connaître la réglementation associée
- Acquérir les outils pour élaborer un conseil de quartier et savoir mettre en œuvre les différentes étapes de construction

PUBLIC CONCERNÉ

- DGS, responsables et membres des services de la vie locale, élus locaux.

Détail de la formation

Fondements d'une loi

Le conseil de quartier, un espace...
- **... de discussion et de relations**
- **... de négociation**
- **... de construction**
- **... d'information**
- **... d'éducation et d'apprentissage**
- **... de médiation**
- **... de tourmente**

Comment s'élabore un conseil de quartier ?
- **Méthode et résultat**
- **Variable temps**
- **Débat préalable**
- **Organisation**
- **Ancrage de la démocratie de proximité**
- **Préexistence d'outils et de services**

Etapes de construction
- **Frontières des conseils de quartier**
- **Rôle(s) et fonction(s)**
- **Composition – désignation**
- **Modalités de fonctionnement**
- **Nouvelles orientations de l'administration**
- **Création – dissolution**
- **Évaluation**

Mardi 2 juin à Lyon

Concessions funéraires : une journée pour tout savoir

Par **Philippe DUPUIS,** formateur expert en droit public. Corédacteur en chef des « Fiches pratiques de l'administration territoriale » (Editions Territorial).

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Proposer un panorama complet et synthétique des règles juridiques applicables aux cimetières
- Actualisez vos connaissances de l'installation du cimetière jusqu'à la gestion des sépultures

PUBLIC CONCERNÉ

- DGS, secrétaires de Mairie, responsables et membres des services cimetières, responsables et membres des services état civil et juridique, élus locaux

Détail de la formation

La création et la délivrance des concessions
- **La création : principe, durée, catégories**
- **La délivrance : autorité de délivrance, forme de l'acte de délivrance**

Les droits et obligations du titulaire de la concession
- **Les droits : réguler les inhumations, construction de monuments et caveaux**
- **Transmission : de son vivant, après sa mort**
- **Renouvellement et conversion**
- **Les obligations : entretien**

Les droits et obligations de la commune
- **Les droits : le prix et ses différentes modalités ou tempéraments**
- **Les obligations : les obligations de police, les dispositions contractuelles**
- **La reprise : pour non renouvellement ou pour abandon**

Les cendres et le régime juridique des concessions

COMMUNICATION

www.territorial.fr

Page	Formation
9	Réussir son plan de communication
10	Communication interne
10	La prise de la parole en public
11	Marketing territorial
11	Le bon usage du protocole
12	La communication : outil stratégique de la collectivité et du politique
12	Droit de la presse : diffamation, injures et droit de réponse

Mardi 20 janvier à Lyon

Réussir son plan de communication

Par **Christophe PERRIN,** chargé de communication au sein d'un grand établissement public industriel et commercial.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Savoir élaborer et piloter un plan de communication
- Maîtriser les principaux outils de communication : la presse, Internet, la télévision, l'événementiel, l'affichage, l'édition, le téléphone
- Confronter ses pratiques individuelles à celles d'experts

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables et membres de services communication, relations publiques et relations presse, directeurs et membres de cabinet.

Détail de la formation

Méthode

Objectifs et stratégies
État des lieux et diagnostic
Unité, identité et cohérence
Cibles et moyens
Mobiliser à l'interne
Mise en œuvre et suivi

Outils

Premier « outil » de communication : l'humain
La presse
Les partenariats médias
L'achat d'espace dans les médias
L'édition
L'événementiel
Parrainage, sponsoring et mécénat
Les relations publiques
Le Net
La télévision
Le téléphone
L'affichage et le mobilier urbain
Les journaux lumineux
Une « stratégie outils », des kits, des guides de procédures

Bulletin d'inscription page 39 ▶▶

Mardi 3 février à Lyon

Communication interne

NOUVEAUTÉ

Par **André DE MARCO,** consultant en stratégies de communication de collectivités territoriales. Professeur au CELSA, à Dauphine, à Paris III, à l'IAE d'Aix-en-Provence, à Sciences Po, à Sciences Com' Nantes.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Savoir élaborer et piloter une politique de communication interne
- Maîtriser les principaux outils de communication interne : oral, supports écrits, Intranet, multimédias
- Evaluer les résultats de la communication interne

PUBLIC CONCERNÉ

- DRH et membres des services RH, responsables et membres de services communication.

Détail de la formation

Concevoir une politique de communication interne

- Rôle et importance de la communication interne
- De l'information à la communication
- Interactions interne/externe
- Les différents acteurs de la communication interne
- Établir un diagnostic

Mettre en place les vecteurs d'information et de communication

- Définir un plan de communication interne
Objectifs
Cibles
Messages
Moyens
Calendrier
- Les vecteurs de communication : présentation, avantages et inconvénients
Moyens écrits
Moyens oraux
Moyens multimédias
- Communication managériale
- Mettre en place et animer un réseau de correspondants communication

Évaluer les résultats de la communication interne

- Enquêtes d'opinion interne
- Évaluation de chacun des outils d'information
- Organiser et exploiter l'écoute permanente

Mardi 24 février à Paris

La prise de la parole en public

NOUVEAUTÉ

Par **Michel-Yves MICHEL,** maître de conférences, psychosociologue, auteur de différents ouvrages de psychosociologie appliquée

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Etablir un autodiagnostic
- Améliorer ses performances oratoires
- Elargir la palette des modes d'expression

PUBLIC CONCERNÉ

- Elus locaux, DGS, cadres territoriaux et agents

Détail de la formation

L'expression verbale :

intonation, rythme, force de la voix, articulation, savoir faire usage du silence, rôle de la respiration...

L'expression non-verbale :

regards, gestuelle, proxémie, tenue du corps, mise en scène, « look »...

L'attitude intérieure :

stress, trac, émotions, image de soi, gestion de l'énergie...

Les différents types de réunions

et les variables en jeu ; savoir se centrer sur l'auditoire, s'adapter à ses capacités d'écoute et de compréhension...

Construire son discours : que dire ?

Les faits, les idées, le plan ; la logique du raisonnement, l'organisation du raisonnement, introduire et conclure...

Comment le dire ?

Les styles ; les « mots-images » et la communication symbolique (« parler-vrai » ou « langue de bois » ?) ; convaincre ou séduire, la rhétorique de la persuasion et de la connivence ; comment s'impliquer et impliquer l'auditoire...

La discussion : comment lancer un débat et l'animer ?

La reformulation et le traitement des objections, comment « calmer le jeu » ? Comment ne pas répondre à certaines questions ? S'appuyer sur le groupe qu'on anime...

Jeudi 12 mars à Paris

Marketing Territorial

NOUVEAUTÉ

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Maîtriser le marketing territorial (objectifs, stratégies, acteurs)
- Connaître les techniques de communication pour améliorer le rayonnement de sa Collectivité

PUBLIC CONCERNÉ

- DGS, directeurs et membres de services de communication, directeurs et membres de cabinet

Par **Jean-François LANNELUC,** directeur de la communication et de cabinet d'une ville et d'une communauté urbaine.

Détail de la formation

La collectivité : une image à promouvoir

Les outils d'élaboration du diagnostic

Savoir choisir et fixer des objectifs pour hiérarchiser sa communication

Les stratégies et les tactiques de communication pour atteindre les objectifs d'image poursuivis

Le fond, la forme, le signe... savoir tout conjuguer pour optimiser sa communication

Le suivi et l'évaluation de l'image

Mardi 24 mars à Paris

Le bon usage du protocole

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Maîtriser les règles de base du protocole
- Tout savoir sur l'organisation des réceptions et des cérémonies afin d'éviter les impairs
- Valoriser au mieux la vie publique des Elus

PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs et chefs de cabinet, directeurs et chargés de communication, directeurs et membres des services Protocole, chefs du service intérieur, agents des services d'accueil et de réception

Par **Fabrice JOBARD,** directeur de la communication. Auteur du « Guide des Usages et du Protocole ».

Détail de la formation

Protocole et savoir vivre

Les préséances officielles et de courtoisie
Les relations directes
La courtoisie téléphonique
L'accueil physique

Les réceptions

Les inaugurations et les vins d'honneur
Les réceptions assis

Protocole et savoir vivre au quotidien

L'accueil de délégations
Les cérémonies patriotiques
Le pavoisement
Les cadeaux
La correspondance
Bien parler

Bulletin d'inscription page **27** ▶▶

Jeudi 23 avril à Lyon

La communication : outil stratégique de la collectivité et du politique

Par **Jean-François LANNELUC,** directeur de la Communication et Directeur de Cabinet d'une ville et d'une communauté urbaine.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Savoir positionner la communication dans l'organisation
- Faire de la communication un outil stratégique de pilotage
- Intégrer la dimension marketing dans la communication

PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs et chefs de cabinet, directeurs et chargés de communication, directeurs et membres des services relations presse et relations publiques, élus locaux.

Détail de la formation

Introduction
- **Communication et enjeux du mandat**
- **Mise en œuvre de grands projets et stratégie de communication (concertation, réalisation, appropriation)**
- **Mise en valeur des réalisations par des actions de communication appropriées**

Adopter un bon positionnement
- **Intégrer les contraintes de la communication en amont**
- **Utiliser l'expertise du communicant à chaque étape**

Les apports du communicant
- **L'importance du marketing dans l'adhésion de la population au projet**
- **La déclinaison d'actions de communication adaptées**

Recommandations
- **Mode d'organisation et communication**
- **Bien choisir son équipe de communicants**
- **Valoriser ses projets grâce à la communication**
- **Utiliser la communication comme une variable stratégique**

Jeudi 4 juin à Lyon

NOUVEAUTÉ

Droit de la presse : diffamation, injures et droit de réponse

Par **Levent SABAN,** avocat associé au barreau de Saint Etienne (Cabinet d'avocats Philippe PETIT).

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Sécuriser sa communication dans les différents médias
- Eviter les pièges
- Savoir se défendre

PUBLIC CONCERNÉ

- DGS, directeurs et membres des services communication, directeurs et membres de cabinet, services juridiques, élus locaux

Détail de la formation

Les principales infractions en matière de presse
- **La diffamation**
- **L'injure**
- **La question de la publicité des propos**
- **La diffusion de fausses nouvelles**
- **Le refus d'insertion d'un droit de réponse...**

La protection de la loi face aux mises en cause
- **Le droit de réponse dans la presse écrite, audiovisuelle et sur internet**
- **L'action judiciaire**
- **La demande de garantie à la collectivité**
- **Qui peut agir en justice ?**

Comment réagir face aux mises en cause : quelle stratégie ?
- **Choisir entre l'action judiciaire et le droit de réponse**
- **Le choix stratégique de la procédure éventuelle**
- **La question de la période concernée**
- **La réaction par le « contre-feu » organisée**
- **La réaction par la riposte elle-même diffamatoire**

ÉCONOMIE-DÉVELOPPEMENT

Page	Formation
13	Parc d'activités : mettre en œuvre une démarche d'écologie industrielle
14	Le financement de l'entreprise
14	Outils et méthodes d'organisation d'un service de développement économique
15	L'action économique des collectivités territoriales
15	Évaluation des projets économiques d'un territoire
16	Aides publiques aux entreprises
16	Subventions européennes 2007-2013 : mode d'emploi

Jeudi 26 février à Lyon

Parc d'activités : mettre en œuvre une démarche d'écologie industrielle

Par **Dimitri COULON**, responsable des actions et du développement de Orée, expert en écologie industrielle
Et **Cyril ADOUE**, diirecteur de Systèmes Durables et docteur en écologie industrielle.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre les enjeux de la gestion durable des parcs d'activités
- Intégrer une démarche d'écologie industrielle dans son projet de développement territorial

PUBLIC CONCERNÉ

- DGS, directeurs et membres des services de développement économique, élus locaux, urbanistes, aménageurs, chefs d'entreprises, responsables environnement, responsables transport et logistique.

Détail de la formation

Introduction : développement durable, management environnemental

Panorama des zones d'activités en France en matière de gestion environnementale

Méthodes et outils pour le management environnemental des zones d'activités

Principes et concepts de l'écologie industrielle

Application aux zones d'activités économiques

Méthodologie et outils existants

Etudes de cas : exemples français et à l'étranger

Acteurs, ressources disponibles et projets en cours

Bulletin d'inscription page 39 ▶▶

Mercredi 4 et jeudi 5 mars-Lyon

Le financement de l'entreprise

NOUVEAUTÉ

Par **Alain HUGUON,** expert en développement économique local

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Identifier les différents types de financement de l'entreprise
- Se repérer dans l'environnement bancaire et financier
- Connaître le champ d'utilisation d'outils financiers tels que le «capital investissement» et « fonds communs de placement ».

PUBLIC CONCERNÉ

- DGS,responsables et membres de services du développement économique, élus locaux.

Détail de la formation

Les besoins de financement de l'entreprise
L'exploitation, l'investissement, le développement

Le financement à court terme
Escompte, découvert, affacturage

Le financement des investissements
Location, location/vente, emprunt

Le financement des fonds propres
Apport personnel, love money et partenariats, capital de proximité, fonds d'amorçage, capital risque, capital développement, fonds d'investissements

Les dossiers de recherche de financement
Les questions essentielles, l'analyse d'un dossier financier, l'impératif de cohérence

Mardi 17 mars à Lyon

Outils et méthodes d'organisation d'un service de développement économique

Par **Francis AYNAUD,** directeur du Développement Économique.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Objectifs : obtenir les outils et les méthodes d'un service économique efficace
- appréhender les missions et moyens nécessaires à une bonne organisation
- connaitre les stratégies de développement d'un service économique

PUBLIC CONCERNÉ

- DGS, directeurs et membres des services de développement économique, élus locaux.

Détail de la formation

Les outils d'un service de développement: économique, immobilier, des contacts et personnalités
- **Outils périphériques**
- **La gestion de tâches**
- **Les créateurs d'entreprises**
- **La démarche emploi-formation**
- **La gestion documentaire et la banque de données images et cartographiques**

Stratégies de développement
- **Anticipations économiques**
- **Politiques foncières**
- **Développement durable**
- **Infrastructures numériques**
- **Schéma commercial**

Méthodes
- **La communication**
- **La gestion des acteurs et des leaders d'opinion**
- **Le suivi et l'animation des équipements**
- **Études et analyses**

Lundi 27 et mardi 28 avril - Lyon

NOUVEAUTÉ

L'action économique des collectivités territoriales

Par **Alain HUGUON,** expert en développement économique local

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre les principaux enjeux du développement des territoires dans le contexte économique local.
- Connaître les champs de compétences et les moyens d'interventions économiques des collectivités territoriales
- Identifier les acteurs du développement économique local

PUBLIC CONCERNÉ

- DGS, responsables et membres de services du développement économique, élus locaux.

Les composantes du territoire

Les ressources du territoire

Découvrir le « 1000 feuilles » du développement territorial

Savoir analyser le territoire

L'impératif partenarial

L'action économique des collectivités

Les relations Collectivités / Entreprises

Mardi 5 mai à Lyon

NOUVEAUTÉ

Evaluation des projets économiques d'un territoire

Par **Alain HUGUON,** expert en développement économique local

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Appréhender les relations avec les autres collectivités locales et consulaires.
- Comprendre le fonctionnement d'une entreprise
- Analyser les dossiers économiques des entreprises
- Distinguer les orientations stratégiques des réponses conjoncturelles

PUBLIC CONCERNÉ

- DGS, responsables et membres de services du développement économique, élus locaux.

Détail de la formation

Les interlocuteurs des entrepreneurs

Les situations d'évaluation d'un projet

La notion de risque économique

Evaluer pour décider

Les critères de pérennité des entreprises

Analyser un projet

Cas pratiques :

L'analyse initiale

L'analyse stratégique

L'analyse financière

Evaluer le risque

Bâtir des scénarios alternatifs

Bulletin d'inscription page 39 ▶▶

Mardi 26 mai à Lyon

Aides publiques aux entreprises

Par **Claude FERRADOU,** avocat spécialisé dans le conseil aux structures publiques et aux collectivités territoriales (Cabinet Adamas)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les dispositifs d'aides aux entreprises aux niveaux national et européen
- Savoir rédiger un protocole d'accueil type d'une entreprise
- Garantir le bon usage des aides par les entreprises

PUBLIC CONCERNÉ

- DGS, responsables et membres de services du développement économique, élus locaux.

Détail de la formation

Cadre juridique
- **Les aides soumises au droit communautaire**
- **Les aides soumises au droit national**

Actions en faveur du développement économique
- **Aides relevant de la primauté régionale**
- **Aides hors primauté régionale**

Actions pour la protection des intérêts économiques et sociaux de la population
- **Aides aux entreprises en difficulté**
- **Les services à la population en milieu rural**

Le schéma régional de développement économique
- **Schéma régional de développement économique**
- **Compétences déléguées à la région**

Les contrôles et les sanctions
- **Sur les collectivités territoriales**
- **Bon usage des aides publiques par les entreprises, quelles sanctions ?**

Cas pratique : comment accueillir une entreprise dans les meilleures conditions ?
- **Remise d'un protocole-type d'accueil des entreprises**

ÉCONOMIE-DÉVELOPPEMENT

Jeudi 11 juin à Paris

Subventions européennes 2007-2013 : mode d'emploi

Par **Welcome Europe**, organisme expert dans le montage de projets européens et dans l'assistance aux collectivités, ministères, associations et grandes entreprises à travers toute l'Europe (www.welcomeurope.com).

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Accéder aux fonds européens
- Réussir le montage de votre projet
- Connaître les clés pour obtenir des subventions européennes
- Optimisez vos chances de succès

PUBLIC CONCERNÉ

- DGS, responsables et membres de services du développement économique, élus locaux.

Détail de la formation

Préparez votre projet
- **Une nouvelle génération de programmes**
- **Définir un projet**
- **Les attentes de la Commission**
- **Le fonctionnement des programmes**
- **Les acteurs**
- **Formaliser le réseau de partenaires**
- **Identifier le bon programme**

Formalisez la candidature
- **L'environnement documentaire**
- **Analyser un appel à propositions**
- **La candidature**
- **Le budget**
- **Les annexes**
- **Structurer le projet**
- **Sélection du projet**

Réalisez et gérez le projet financé
- **Le reporting des projets financés**
- **La visibilité du soutien de l'Union, l'obligation de publicité**
- **Les contrôles et le suivi**
- **Les outils du chef de projet**
- **La gestion de la trésorerie et le suivi financier**
- **La veille**
- **Le lobbying**

FINANCES

www.territorial.fr

Page	Formation
17	L'observatoire de la taxe professionnelle : un outil pour mieux anticiper les recettes
18	Finances locales
18	Quelle mutualisation des ressources entre EPCI et communes ?
19	Les clés pour une gestion active de la dette
19	Le financement des Partenariats Public-Privé
20	Réussir la mise en place d'une DSP
20	Audit et stratégie financière

Jeudi 15 janvier à Lyon

L'observatoire de la taxe professionnelle : un outil pour mieux anticiper les recettes

Par **Philippe NIKONOFF,** économiste et directeur de la société CMO, enseignant en méthodes du diagnostic territorial économique et fiscal.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître et maîtriser ses bases de taxe professionnelle pour mettre en place une prospective pertinente à court et moyen terme
- Mettre en place un observatoire fiscal et anticiper les recettes à partir de données réelles

PUBLIC CONCERNÉ

- DGS, directeurs des finances, cadres intervenant sur les budgets et le financement

Détail de la formation

Pourquoi et comment créer un observatoire ?
- **L'importance d'une vision transversale**
- **Quelles sont les informations disponibles ?**
- **Elaborer un diagnostic fiscal et économique de son territoire pour mieux préparer la prévision**

Préparer la prospective fiscale
- **Pourquoi et comment mettre en place une prospective ?**
- **Les établissements et entreprises dominantes**
- **Les TPE et PME**
- **Les professions libérales et artisans**

Réaliser la prospective fiscale à court et moyen terme
- **Simuler une prospective sur le tissu existant**
- **Estimer les recettes nouvelles liées aux évolutions du tissu**

Bulletin d'inscription page **39**

Mardi 27 janvier à Lyon

Finances locales

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Maîtriser les principes de fonctionnement du budget communal
- Appréhender les documents budgétaires
- Comprendre le cycle budgétaire

PUBLIC CONCERNÉ

- Elus locaux, DGS, services financiers

Par **Jean-Pierre COBLENTZ,** directeur associé de Stratorial Finances, diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, formateur auprès de cadres et élus territoriaux.

Détail de la formation

Les principes budgétaires
Les documents budgétaires et comptables
Le cycle budgétaire local
Les principes budgétaires locaux

La structure du budget
Sections de fonctionnement et d'investissement : contenu et articulation
Composition des dépenses et des recettes de fonctionnement

Savoir analyser la situation financière de la commune
Le financement des investissements
Le déroulement de l'analyse financière
Les tableaux financiers et les ratios

La fiscalité directe locale
Etat des lieux des 4 taxes directes locales
Caractéristiques des impôts locaux
L'action des élus sur les bases d'imposition
La variation des taux d'imposition
Le partage de la fiscalité

Jeudi 29 janvier à Lyon

NOUVEAUTÉ

Quelle mutualisation des ressources entre EPCI et communes ?

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Maîtriser les outils pour mutualiser efficacement les ressources financières entre l'EPCI et ses communes membres.

PUBLIC CONCERNÉ

- DGS, responsables et membres des services financiers, responsables et membres des services juridiques

Par **Fabian MEYNAND et Christophe MICHELET,** consultants en finances publiques et fiscalité locale (Cabinet « Partenaires Finances locales »)

Détail de la formation

Ressources des EPCI et relations financières Communautés / Communes Membres
Les Ressources des EPCI : Fiscalité intercommunale et DGF
Relations financières communes/EPCI

L'établissement d'un pacte financier et fiscal entre EPCI et Communes Membres
Nécessaire équilibre financier ou outil de solidarité ?
Prospective de projet et consolidation des comptes : un nouvel invité dans le « Pacte »
Après les Objectifs ... la formalisation du « Pacte »

La recherche de la mutualisation : Retour aux sources !
La Mutualisation des Finances : Comment la faire évoluer ?
La Mutualisation de Moyens : Comment la développer ?

Mardi 24 mars à Paris

Gestion active de la dette

NOUVEAUTÉ

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Maîtriser les risques contenus dans les offres bancaires, notamment dans les produits structurés
- Apprendre à lire et exploiter une courbe de taux d'intérêt
- Optimiser une gestion active de la dette pour conserver l'équilibre financier de la collectivité

PUBLIC CONCERNÉ

- DGS, responsables et membres des services financiers.

Par **Matthieu COLLETTE,** formateur expert du Cabinet Finance Active

Détail de la formation

Problématiques et enjeux

Maîtriser les mécanismes clés des marchés financiers
- **Financement direct versus financement indirect**
- **La courbe des taux d'intérêt**
- **Emprunter à taux fixe/ à taux variable**

Appréhender le risque de taux

Eléments de gestion active de la dette
- **Arbitrages, couvertures et produits structurés.**

Jeudi 28 mai à Paris

Le financement des Partenariats Public-Privé

NOUVEAUTÉ

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Financer un contrat de Partenariat Public-Privé et optimiser son coût
- Identifier les sources de financement et savoir les mettre en oeuvre

PUBLIC CONCERNÉ

- DGS, responsables et membres des services financiers et juridiques

Par **Edouard LECOEUR,** expert en financements de projets publics, Directeur de Mission Partenariats Public-Privé Cabinet Deloitte

Détail de la formation

Distinction des principaux montages juridiques de types PPP :
- **BEA, AOT/LOA, concession et contrat de PPP**

L'opportunité économique et financière du recours au PPP : évaluation du coût
- **Le modèle de coût**
- **La méthode de comparaison des coûts**

Le financement du PPP
- **Les montages financiers**
- **Les techniques de financements (financement de projet, financement corporate, crédit-bail...)**

La fiscalité applicable aux PPP

Le traitement comptable des PPP

Mardi 9 juin à Paris

Réussir la mise en place d'une DSP

NOUVEAUTÉ

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Maîtriser les outils pour mettre en place efficacement une DSP

PUBLIC CONCERNÉ

- DGS, responsables et membres des services financiers, responsables et membres des services juridiques

Par **Christophe MICHELET et Gaëtan HUET,** consultants en finances publiques et fiscalité locale (Cabinet « Partenaires Finances locales »)

Détail de la formation

La fixation du cadre financier, fiscal et contractuel de la Délégation de Service Public
- **Les Contraintes et Enjeux d'une Délégation de Service Public (DSP)**
- **La Participation à la Rédaction du Dossier de Consultation de la DSP**

La mise en concurrence dans le cadre de la Délégation de Service Public
- **L'Analyse des Candidatures**
- **La Conduite de la Phase de Négociation**
- **Le Choix du Candidat Final**

La mise au point du contrat final
- **La Rédaction définitive des clauses à incidences fiscale / financière / économique**
- **La Mise en place d'un Processus de Suivi et Contrôle Régulier de la DSP**

Mardi 30 juin à Lyon

Audit et stratégie financière

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Maîtriser les outils de l'analyse financière de la commune ou de l'EPCI les marges de manœuvre
- Apprécier les marges de manoeuvre

PUBLIC CONCERNÉ

- DGS, responsables et membres des services financiers.

Par **Jean-Pierre COBLENTZ,** directeur associé de Stratorial Finances, diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, formateur auprès de cadres et élus territoriaux.

Détail de la formation

Enjeux et définition de la stratégie financière
- **évolution récente des contraintes, enjeux du mandat 2008-2013**
- **objectifs et destinataires**
- **composantes**

L'analyse financière rétrospective
- **méthodologie, ratios, SIG, comptes de bilan, interprétation**

La planification des investissements
- **programme pluriannuel, autorisations, incidences**

La prospective financière
- **analyse, scénarios, objectifs**

Développements
- **agrégation des comptes, communication financière, leviers**

INTERCOMMUNALITÉ

www.territorial.fr

Page	Formation
21	Les voies de la mutualisation : des services partagés à la fusion d'EPCI
22	Les compétences des EPCI : transfert ou méthodes conventionnelles ?
22	Fonction publique et intercommunalité : gérer la spécificité

Jeudi 26 mars à Lyon

NOUVEAUTÉ

Les voies de la mutualisation : des services partagés à la fusion d'EPCI

Par **Philippe PETIT,** docteur en droit public, avocat au barreau de Lyon, fondateur du Cabinet Philippe PETIT et associés, et **Anne GARDERE**, avocate au Cabinet Philippe PETIT

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les outils conventionnels de la mutualisation
- Maîtriser les enjeux d'une procédure de fusion d'EPCI

PUBLIC CONCERNÉ

- DGS, cadres territoriaux.

Détail de la formation

Des voies contractuelles diverses

Le développement des formules contractuelles classiques (entente intercommunale, groupement de commandes, convention d'utilisation d'équipements collectifs, co-maîtrise d'ouvrage publique, conventions financières...)

Les conventions spécifiques entre les EPCI et leurs communes membres (mise à disposition de services, fonds de concours...)

Des voies institutionnelles en renouveau

Les structures syndicales : un déclin prévisible ?

La fusion, une procédure en plein essor (conditions de la fusion d'EPCI, aspects procéduraux et matériels de la fusion d'EPCI)

Bulletin d'inscription page 39 ▶▶

Mardi 12 mai à Lyon

Les compétences des EPCI : transfert ou méthodes conventionnelles ?

Par **Philippe PETIT**, avocat associé au barreau de Lyon, Docteur en droit public, Fondateur du Cabinet Philippe PETIT et associés et **Anne GARDERE**, avocate au Cabinet Philippe PETIT, Docteur en droit public

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Disposer des connaissances essentielles sur les modes de gestion des compétences des EPCI
- Avoir les cartes en mains pour effectuer les bons choix stratégiques

PUBLIC CONCERNÉ

- DGS, cadres territoriaux, élus locaux.

Détail de la formation

Les transferts de compétences : des principes drastiques

- **Les principes régissant les transferts de compétences aux EPCI**
- **Les conséquences des transferts de compétence**

Les méthodes conventionnelles : la recherche de la souplesse et de l'adaptabilité

- **Le développement des formules conventionnelles spécifiques aux EPCI**
- **Le renouveau de formules traditionnelles**

Jeudi 11 juin à Paris

Fonction publique et intercommunalité : gérer la spécificité

Par **Philippe PETIT**, Avocat associé au barreau de Lyon, Docteur en droit public, Fondateur du Cabinet Philippe PETIT et associés et **Sébastien COTTIGNIES**, avocat au Cabinet Philippe PETIT.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Gérer au mieux les transferts d'agents des communes (ou des syndicats) vers les structures intercommunales
- S'adapter aux spécificités intercommunales de la gestion des ressources humaines
- Adapter les statuts pour des agents en provenance de communes différentes
- Prendre en compte les spécificités en termes de mutualisation de personnel, tout en évitant les pièges pratiques et juridiques

PUBLIC CONCERNÉ

- DGS, cadres territoriaux.

Détail de la formation

Le transfert des compétences, des agents, des contrats et des moyens en général

- **L'accord requis ou pas des agents, des CAP/CTP**
- **Le maintien problématique des avantages acquis individuellement**
- **Les possibilités de cumul, la pratique et les risques**

Les emplois dits fonctionnels et de cabinet

- **L'abaissement des seuils démographiques en 2007 pour les DG et DST (DGS/DGST) significatifs**
- **Les délégations aux agents**
- **Le critère du nombre d'agents pour les emplois de Cabinet**

Les conventions portant sur la Fonction Publique Territoriale

- **Conventions de prestations de service :**
  - **Dans le sens EPCI/Communes**
  - **Dans le sens Communes/EPCI**
- **La mutualisation des services**

Conclusion : entre l'affirmation d'une spécificité et une volonté de parité.

JURIDIQUE / MARCHÉS PUBLICS

Page	Formation
23	Le contentieux des subventions
24	La transaction en droit admnistratif
24	Actualité du harcèlement moral
25	Le contentieux administratif de A à Z
25	Les marchés publics d'informatique : stratégie, élaboration, réalisation
26	Elaborer un cahier des charges informatique
26	Les concessions d'aménagement
27	La négociation dans l'achat public
27	Avis de publicité : les pièges à éviter
28	Les marchés à procédure adaptée
28	Marchés publics de communication : comment les maîtriser ?

JURIDIQUE

Mardi 27 janvier à Lyon

NOUVEAUTÉ

Le contentieux des subventions

Par **Philippe PETIT** docteur en droit public, avocat au barreau de Lyon, Foncateur du Cabinet d'Avocats Philippe PETIT et associés

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Maîtriser le régime juridique des subventions
- Sécuriser l'attribution de subventions
- Prévenir les risques de contentieux

PUBLIC CONCERNÉ

- DGS, responsables et membres des services juridiques, instructeurs des demandes de subventions, élus locaux

Détail de la formation

Le régime juridique des subventions

Le régime communautaire des aides publiques

La distinction entre subventions et :
- **marchés de services**
- **délégation de service public**

Bulletin d'inscription page 39 ▶▶

Jeudi 19 mars à Lyon

La transaction en droit administratif

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Maîtriser la procédure transactionnelle
- Tout savoir sur les régimes juridiques et contentieux de la transaction

PUBLIC CONCERNÉ

- DGS, responsables et membres des services juridique.

Par **Philippe PETIT,** Avocat au barreau de Lyon, docteur en droit public

Détail de la formation

Le Régime juridique de la transaction
- **Règles de formes**
- **Règles de fond**
- **Procédure**
- **Effet de la transaction**

Le régime contentieux de la transaction
- **Compétences juridictionnelles**
- **Les différentes interventions du juge**
- **Interventions du juge de l'excès de pouvoir**
- **Intervention du juge du contrat**
- **Intervention du juge du plein contentieux**
- **L'homologation**

Modèle de transaction

JURIDIQUE

Jeudi 2 avril à Paris

Actualité du harcèlement moral

NOUVEAUTÉ

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Maîtriser le régime juridique du harcèlement moral
- Eviter les risques de contentieux

PUBLIC CONCERNÉ

- DGS, directeurs et membres des Services Juridiques, élus locaux.

Par **Levent SABAN,** avocat associé au Barreau de Saint Etienne, Cabinet d'avocats Philippe PETIT

Détail de la formation

Rappel de la définition juridique du harcèlement moral.
- **Les sanctions (pénales, administratives, disciplinaires)**

Les mesures de protection de l'agent prévues par la loi.
- **L'évolution du traitement judiciaire des actes de harcèlement moral (preuve, signalement, plainte, dénonciation calomnieuse)**

Que faire face à un signalement ?
- **L'enquête administrative**

Jeudi 30 avril à Lyon

Le contentieux administratif de A à Z

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Tout savoir sur le contentieux administratif pour prévenir les risques de litiges
- Sécurisez vos actes et vos procédures
- Optimisez votre défense

PUBLIC CONCERNÉ

- DGS, responsables et membres des services juridique, élus locaux.

Par **Michaël VERNE,** avocat associé au Cabinet d'avocats Itinéraires Droit Public

Détail de la formation

Les risques d'annulation liés aux irrégularités de forme des actes administratifs (règles de compétence, délégations, motivation, mentions obligatoires...)

Les règles relatives aux différents délais de recours

La recevabilité des contentieux administratifs (intérêt pour agir...)

Les contentieux en défense (introduire une requête, rédiger un mémoire)

Les phases de la procédure administrative (instruction, audience, jugement)

L'Appel (recevabilité, conclusions, moyens)

Les référés (référé suspensif, référé expertise, référé précontractuel...)

Mercredi 28 janvier à Lyon

Marchés publics informatiques : stratégie, élaboration, réalisation

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les spécificités des marchés publics d'informatique
- Choisir la stratégie d'achat la plus adaptée à son projet
- Savoir élaborer un dossier de consultation
- Etre en capacité de réaliser le suivi technique

PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs informatiques, responsables informatiques, chefs de projet ou membres des services marchés

Par Marc ALPHANDERY, consultant en informatique et en organisation auprès des collectivités locales.

Détail de la formation

Généralités

Typologie, spécificités, acteurs

Stratégie d'achat public dans le domaine des systèmes d'information

Méthodologie, prise en compte des besoins évolutifs, planning prévisionnel

Elaboration d'un dossier de consultation

Rédaction, clauses administratives sensibles (CCAP), critères de jugement des candidatures et des offres (RC), bordereaux de prix annexes, documents complémentaires

L'instruction d'un marché public informatique

L'analyse des candidatures, l'expertise des offres, les précautions à prendre, le document d'analyse des offres

Le suivi d'exécution technique d'un marché public informatique

La réception des fournitures et des services, le paiement des prestations

Bulletin d'inscription page 39 ▶▶

Mercredi 4 février à Lyon

NOUVEAUTÉ

Elaborer un cahier des charges informatique

Par **Marc ALPHANDERY,** consultant en informatique et en organisation auprès des collectivités locales.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Acquérir une démarche pour recenser, analyser et spécifier les besoins en cohérence avec les objectifs d'un projet informatique
- Formaliser les besoins dans le respect du code des marchés publics
- Maîtriser les outils de modélisation adaptés à la spécification des besoins dans le domaine des systèmes d'information
- Acquérir des méthodes permettant d'évaluer les offres en conformité avec le cahier des charges

PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs informatiques, responsables informatiques, chef de projets ou membres des services marchés.

Détail de la formation

Notions générales

Elaboration d'un cahier des charges informatiques
- Démarche générale
- Cadrage d'un projet
- Etat des lieux
- Axes d'évolution
- Spécifications des équipements
- Spécifications des applications
- Spécifications des prestations de service
- Organisation d'un projet
- Rédaction du cahier des charges, recommandations générales,

Plan de cahier des charges suivant la typologie des projets informatiques
- Plan d'équipements informatiques
- Acquisition de progiciels et développement de logiciels

Infogérance d'exploitation ou tierce maintenance applicative

Maintenance des équipements et des progiciels

Assistance à maîtrise d'ouvrage

Mardi 24 février à Lyon

La négociation dans l'achat public

Par **Olivier FAUCONNIER**, directeur d'un cabinet de conseil en achats.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les dispositifs réglementaires permettant de négocier
- Choisir une stratégie de négociation en fonction des contraintes imposées
- Perfectionner votre maîtrise de la négociation au travers de cas pratiques

PUBLIC CONCERNÉ

- DGS, directeurs et membres des Services Marchés Publics et Juridiques, tout public en situation de négocier

Détail de la formation

La réglementation
- Les MAPA
- Les procédures négociées
- Les autres procédures
- Les modalités de négociation

Les enjeux de la négociation
- Jusqu'où négocier ?
- La rationalisation des achats
- Les parties en présence
- Le marché fournisseurs

Les objectifs de la négociation
- Les critères sur lesquels négocier
- Les coûts
- La technique de l'échiquier

Les stratégies de négociation
- Connaître son propre style
- Techniques et tactiques de négociation
- L'équipe de négociation
- La réunion de négociation

L'entretien de négociation
- Comportement des différents protagonistes
- L'art de formuler ses propositions
- La recherche du compromis

Mardi 10 mars à Lyon

NOUVEAUTÉ

Les concessions d'aménagement : aspects juridiques et financiers

Par **Pierre BEJJAJI,** consultant associé de Stratorial Finances, **et Boris FYRGATIAN,** avocat au barreau de Lyon

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Identifier les modalités de passation des concessions d'aménagement et des contrats conclus par les aménageurs
- Mesurer les nouvelles responsabilités pour les acteurs de l'aménagement

PUBLIC CONCERNÉ

- DGS, directeurs et membres des Services Marchés Publics et Juridiques, élus locaux.

Détail de la formation

Le régime juridique des concessions d'aménagement (rappel des principes)

Les conséquences de la qualification juridique du contrat sur la procédure à mettre en œuvre (marché de travaux / concession de travaux)

La procédure de mise en concurrence prévue aux articles R.300-4 et suivants du code de l'urbanisme

La procédure applicable aux concessions pour lesquelles le concessionnaire n'est pas rémunéré par les résultats de l'opération d'aménagement

L'articulation de la concession avec les autres volets du processus opérationnel

Le contenu des concessions d'aménagement

Le régime financier de la concession et la gestion des risques

La fin des concessions d'aménagement

MARCHÉS PUBLICS

Mardi 31 mars à Paris

Avis de publicité : les pièges à éviter !

Par **Pierre LE BOUEDEC**, avocat au barreau de Paris (Cabinet Symchowicz)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Tout savoir sur le contentieux administratif pour prévenir les risques de litiges
- Sécurisez vos actes et vos procédures
- Optimisez votre défense

PUBLIC CONCERNÉ

- DGS, responsables et membres des services juridiques, élus locaux.

Détail de la formation

Des modalités de publicité fonction des seuils

Les modèles de formulaires standards (BOAMP/ JOUE)

Quand recourir aux modèles de formulaires standards ?

Le contenu des avis d'appel public à la concurrence

Le contenu des avis d'appel public à la concurrence de seuil non communautaire.

Le contenu des avis d'appel public à la concurrence de seuil communautaire.

Cas Pratique

Rédaction d'un avis d'appel public à la concurrence pour la passation d'un marché de seuil communautaire.

Bulletin d'inscription page 39 ▶▶

Jeudi 14 mai à Lyon

Les marchés à procédure adaptée

Par **Patrice COSSALTER,** avocat au barreau de Lyon

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Maîtriser les règles des MAPA avec ou sans mise en concurrence et selon les montants des marchés
- De la définition du besoin à la notification du marché, savoir analyser chaque phase de la procédure sous son aspect théorique comme pratique

PUBLIC CONCERNÉ

- DGS, responsables et membres des services marchés publics et juridique.

Détail de la formation

Introduction
L'article 28 du Code
Le formalisme schématisé des MAPA inférieurs à 4 000 euros
Le formalisme schématisé des MAPA inférieurs à 90 000 euros
Le formalisme schématisé des MAPA supérieurs à 90 000 euros

Les MAPA – Les règles applicables
La terminologie
Les textes applicables
La juridiction compétente
La définition du besoin
L'évaluation des seuils
Le pouvoir de conclure le contrat
Le formalisme du contrat
La mise en concurrence
Le formalisme postcontrat
L'application de la loi relative au travail clandestin
Les risques liés au « marché à formalité adaptée » illégal

Mardi 16 Juin à Lyon

Marchés publics de communication : comment les maîtriser ?

Par **Patrice COSSALTER,** avocat au barreau de Lyon

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les spécificités des marchés publics de communication
- Maîtriser les outils et les procédures
- Intégrer les différentes contraintes législatives et règlementaires pour vous prémunir de tout litige
- Définir correctement votre besoin et rédiger vos cahiers des charges

PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs généraux de services, directeurs et membres de cabinet, secrétaires de mairie, cadres et membres des services communication, élus locaux.

Détail de la formation

Les achats de communication : écrite, audio-visuelle...

Le MAPA, outil roi de la communication : ouvert ou restreint, à bons de commande, sur références et moyens

Le marché négocié et l'appel d'offres pour les marchés de communication

Le dialogue compétitif, un outil à part entière : procédure, spécificités

La mise en concurrence dans les marchés de communication : avis d'appel public à concurrence, règlement de la consultation, critères de choix

La rédaction du contrat de communication : structure, clauses spécifiques

MANAGEMENT

www.territorial.fr

Page	Formation
29	Management de projet
30	Manager les changements d'organisation
30	Le régime indemnitaire : un outil de management

Lundi 26 et 27 janvier - Lyon

Management de projet

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Apprendre à analyser et à formaliser une demande
- Etre capable de cadrer et de conduire un projet
- Développer une culture méthodologique commune, un langage commun

PUBLIC CONCERNÉ

- DGS, responsables de service, responsable de projets complexes

Par **Samuel ROUAH,** consultant formateur.

Détail de la formation

La notion de projet : qu'est-ce qu'un projet ?
- **Définitions**
- **Les différents types de projet**
- **Les causes d'échec et de succès des projets**

La démarche projet
- **Analyse de la demande**
- **Recherche d'information**
- **La démarche de projet**

Les outils du projet
- **Le QQOQCPC (outil de questionnement)**
- **La cartographie des partenaires**
- **La matrice des enjeux**
- **La planification du projet (répartition des activités de l'équipe au fil du temps : planning de Gantt)**
- **Les indicateurs de suivi**
- **La conduite des groupes de travail**

Le dispositif d'accompagnement
- **La structure projet : rôle et mission (Comité de pilotage, Chef de projet et équipe ou groupe projet, Groupe de travail...)**
- **Le plan de communication du projet**
- **Traiter les résistances au changement**

Bulletin d'inscription page 39 ▶▶

Mardi 31 mars à Paris

Manager les changements d'organisation

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Savoir se positionner en première ligne pour la réussite des projets lors de changements d'organisation
- Connaître et comprendre les principaux mécanismes en jeu pour construire des stratégies de conduite du management adaptées

PUBLIC CONCERNÉ

- DGS, DRH, responsables d'équipes.

Par **Mathieu LEGRAND,** consultant expert en management

Détail de la formation

Les modèles du changement

Les règles d'or pour un changement réussi

Changement prescrit et changement construit

Les différentes étapes d'un processus de changement

Les résistances au changement

Les processus de deuil

Mardi 19 mai à Lyon

Le régime indemnitaire : un outil de management

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Maîtriser le régime indemnitaire pour prendre les meilleures décisions managériales
- Mettre en œuvre les actions nécessaires pour dynamiser vos équipes

PUBLIC CONCERNÉ

- DGS, DRH, responsables et membres de services juridiques et RH.

Par **Michaël VERNE,** avocat associé du Cabinet Itinéraires Droit Public

Détail de la formation

Notions générales (principes et compétences)

La délibération institutive : faire du régime indemnitaire un véritable outil de management

L'attribution individualisée des primes : la mise en œuvre de l'outil de management

L'attribution du régime indemnitaire à certaines catégories particulières d'agents

La question des avantages collectivement acquis

La question des frais de représentation aux titulaires d'emplois fonctionnels

RESSOURCES HUMAINES/STATUTS

www.territorial.fr

Page	Formation
31	Comment accompagner un agent en difficulté avec l'alcool ?
32	Agents contractuels : quel avenir ?
32	Réforme de la FPT : tout savoir

Mardi 27 janvier à Paris

Comment accompagner un agent en difficulté avec l'alcool ?

Par **Laurent LIZE,** directeur de l'Ades26 - Éducation Santé Drôme.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Identifier les différents enjeux, leviers et freins, afin de faciliter une stratégie d'accompagnement pour un agent en difficulté avec l'alcool au travail.
- Clarifier quelques points de repères pour dégager des conduites à tenir

PUBLIC CONCERNÉ

- Cadres communaux et départementaux de l'action sociale, travailleurs sociaux, responsables de ressources humaines ou chefs de service, élus aux affaires sociales.

Détail de la formation

Les représentations sur le rôle et les fonctions des substances psychoactives en général et de l'alcool en particulier (sur les plans social, physique et psychique).

Les connaissances sur les effets des consommations d'alcool, les mécanismes de la dépendance, leurs causes et leurs conséquences.

Les législations en vigueur.

Le sens, la fonction et les risques de l'usage de psychotropes tant au plan individuel que social dans le collectif de travail.

La problématique de la dépendance, du phénomène du déni et de son appréhension dans la relation avec un consommateur dépendant.

Mise en situation à partir de scénarios.

Bulletin d'inscription page 39 ▶▶

Jeudi 12 mars à Paris

Agents contractuels : quel avenir ?

Par **Michaël VERNE,** avocat associé du Cabinet Itinéraires Droit Public

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Actualiser vos connaissances issues de la réforme de la fonction publique territoriale
- Maîtriser les règles régissant le recrutement et le statut des collaborateurs concernés
- Prévenir les risques contentieux concernant les agents contractuels

PUBLIC CONCERNÉ

- DGS, responsables et membres des services RH, agents contractuels

Détail de la formation

Cadre juridique et procédures de recrutement des agents contractuels

Stipulations du contrat de l'agent (période d'essai, fonction, rémunération, forme de l'acte d'engagement, mentions devant figurer sur l'acte d'engagement)

Le renouvellement des agents contractuels (quelles formalités, quelles formes ?)

Le statut des agents contractuels (droit et obligations, rémunérations, modifications apportées par la loi du 26 juillet 2005...)

La fin de fonction des agents contractuels

Les emplois de Cabinet

Cas pratiques relatifs aux hypothèses de recours aux agents contractuels

Rédaction d'actes

Jeudi 25 juin à Paris

Réforme de la fonction publique territoriale : tout savoir

Par **Michaël VERNE,** Avocat associé du Cabinet Itinéraires Droit Public

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître et maîtriser toutes les dispositions issues de la réforme de la fonction publique territoriale

PUBLIC CONCERNÉ

- DGS, DRH, responsables et membres de services juridiques et RH, élus locaux.

Détail de la formation

Le point sur les modifications apportées aux règles régissant les agents contractuels
- Décret n°2007-1829 du 24 décembre 2007

Les modifications apportées aux règles régissant le temps partiel
- Décret n°2008-152 du 20 février 2008

Les modifications apportées aux règles régissant la mise à disposition
- Loi de modernisation de la fonction publique n°2007-148 du 2 février 2007

La refonte des annexes du décret n°91-875 du 6 septembre 1991
- Décret n°2008-182 du 26 février 2008 portant modification de certaines dispositions relatives à la FPT

La question de la suppression de la limite des 15 % en cas de détachement

Les modifications concernant les emplois fonctionnels
- Article 37 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la FPT
- Décret n° 2007-1828 du 24 décembre 2007
- Le droit à la formation
- Le cumul d'emplois

SPORT

www.territorial.fr

Page	Formation
33	La responsabilité des exploitants de bains et de leurs agents
34	Enjeux et perspectives de la Convention Collective Nationale du Sport
34	Clubs sportifs amateurs et collectivité : quelles relations ?
35	La nouvelle norme «NF EN 15288» applicable aux piscines
35	Équipements sportifs : quelle programmation, quels mode de financement et quelle exploitation ?

Jeudi 29 janvier à Lyon

La responsabilité des exploitants de bains et de leurs agents

Par **Pierre JANOT,** avocat au barreau de Grenoble (www.droit-du-sport.org)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Analyser les différentes responsabilités en jeu dans l'exploitation d'établissement de bain
- Illustrer à l'aide de la jurisprudence les risques d'un exploitant et les mesures à mettre en œuvre
- Faire le point sur les règles de sécurité applicables aux établissements de bain.

PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs et membres des services des sports, directeurs de piscines, chefs de bassins et élus locaux

Détail de la formation

La responsabilité pénale : principes généraux
- responsabilité pénale des agents
- responsabilité pénale de la collectivité territoriale
- éléments constitutifs des infractions

La responsabilité pénale : les homicides et blessures involontaires
- le dommage
- le lien de causalité
- la faute

La responsabilité civile - administrative des communes exploitant des baignades et des piscines
- responsabilité pour faute prouvée
- responsabilité pour faute présumée
- responsabilité de plein droit

Typologie des fautes
- les fautes d'organisation
- les fautes de surveillance

Bulletin d'inscription page 39 ▶▶

Jeudi 26 février à Grenoble

Enjeux et perspectives de la Convention Collective Nationale du Sport

Par **Pierre JANO**T, avocat au barreau de Grenoble (www.droit-du-sport.org)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Tout savoir sur la Convention Collective Nationale du Sport
- Connaître les différents contrats pour mieux les gérer

PUBLIC CONCERNÉ

- DGS, responsables et membres de services sportifs, dirigeants et membres de clubs sportifs, élus locaux.

Détail de la formation

Champ d'application de la CCNS

Les contrats de travail (intervention, intermittent, sportif professionnel)

Durée et organisation du travail

La prévoyance et la formation

Les contrats particuliers relatifs au soutien à l'emploi

Les contrats de sponsoring

Le mécénat

Mardi 3 mars à Lyon

Clubs sportifs amateurs et collectivités : quelles relations ?

Par **Patrick BAYEUX,** universitaire, rédacteur en chef d'Acteurs du Sport, et **Brigitte CLAVAGNIER** , avocate au barreau de Lyon

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Les clubs sportifs sont des partenaires indispensables dans la conduite des politiques sportives. Leur soutien peut prendre diverses voies : subvention équipements... Mais quelle est la pertinence des aides accordées ? Contractualisation, partenariat peuvent poser des problèmes juridiques : faut-il mettre en concurrence ou non le club par exemple.

PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs et membres des services des sports des collectivités, élus locaux, présidents et directeurs de clubs sportifs.

Détail de la formation

La place du club dans la politique sportive : quelles relations ?

Les différents outils juridiques
- la question de l'initiative de la relation
- les outils de base et leur condition de mise en œuvre
- la mise à disposition d'un équipement
- l'attribution de subventions
- le recours à des contrats plus élaborés et la nécessaire mise en concurrence ou pas du club
- jurisprudences récentes

Les contrats d'objectifs ou contrats de partenariats
- définition
- conditions de mise en place d'un contrat d'objectifs

Les risques juridiques et leur illustration avec des jurisprudences
- l'identification des risques
- la gestion de fait de fonds public
- le risque pénal

Études de cas

Mardi 24 mars à Lyon

NOUVEAUTÉ

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître le contenu le la norme
- Etudier les conséquences de l'application de la norme pour les exploitants d'établissement de piscine

PUBLIC CONCERNÉ

- Directeur et membres des services des sports des collectivités, directeur, cadres et agents des piscines

La nouvelle norme «NF EN 15288» applicable aux piscines

Par **Patrick DUNY,** vice-président de l'ANDIISS, président de la commission de normalisation AFNOR «Equipement de piscine» et expert représentant la France au sein de la Commission Européenne de Normalisation «Piscines».
et **Patrick BAYEUX,** universitaire, rédacteur en chef d'Acteurs du sport (www.acteursdusport.fr)

Détail de la formation

La nouvelle typologie des piscines

Présentation des éléments clés de la norme NF EN 15288-1 « exigences de sécurité pour la conception »

Présentation de la norme NF EN 15288-2 « exigences de sécurité pour le fonctionnement ».
L'évaluation des risques à la charge de l'exploitant
La définition de la capacité d'accueil
La rédaction des procédures d'urgence

Quelles conséquences sur le POSS ?

Quel lien entre la norme et l'évolution de la réglementation relative à la sécurité des piscines

Mardi 5 mai à Paris

NOUVEAUTÉ

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Analyser les différents modes de financement des équipements sportifs : BEA, concession, contrat de partenariat, AOT moyennant redevance...,
- Appréhender les différents types de réponses des collectivités et mieux répondre aux besoins des clubs

PUBLIC CONCERNÉ

- Directeur et membres des services des sports des collectivités, présidents et directeurs des clubs sportifs, élus locaux.

Équipements sportifs : quelle programmation, quels modes de financement et quelle exploitation ?

Par **Patrick BAYEUX,** universitaire, rédacteur en chef d'Acteurs du sport (www.acteursdusport.fr)
et **Michel ROCHEREAU,** ISC

Détail de la formation

Les caractéristiques des différents montages juridiques et financiers pouvant être utilisés pour construire et financer un équipement sportif :
en initiative publique loi MOP, montage en conception réalisation BEA, concession, contrat de partenariat
en initiative privée : BEA, opération totalement privée

L'impact du choix sur le calendrier de l'opération et sur la programmation et la conception de l'équipement

Les différents modes de gestion des équipements sportifs : gestion publique, régie, gélégation de service public, marché public, AOT avec ou sans redevance

La place du club sportif dans les différents montages juridiques

Comparaison de 3 cas
un cas en loi MOP
un cas en maîtrise d'ouvrage publique sous la forme d'une concession ou d'un contrat de partenariat
un cas en maîtrise d'ouvrage privée

Les risques portés par les acteurs selon les montages

Bulletin d'inscription page 39 ▶▶

FORMATIONS EN INTRA

Les Formations d'Experts du Groupe Territorial vous proposent des solutions sur mesure adaptées aux besoins de votre collectivité.

Toutes les formations présentées dans notre catalogue peuvent être réalisées en intra dans vos locaux, et ce, dans toute la France et les DOM/TOM.

Afin de répondre parfaitement à vos besoins, « Les Formations d'experts » Territorial s'adaptent à vos exigences et vos contraintes pour vous proposer des formations sur mesure.

Votre projet de formation concerne une équipe restreinte ou plusieurs groupes de personnes ? Un thème précis ou un ensemble de thématiques ?... Nous vous proposons une offre sur mesure, adaptée aux profils et aux besoins de vos collaborateurs.

Vous désirez :

- former un groupe de collaborateurs à la date et au lieu de votre choix ;
- bénéficier d'une formation sur mesure spécifiquement adaptée à votre demande ;
- optimiser l'utilisation du DIF dans votre collectivité.

Nous vous offrons :

- un accompagnement individuel pour chacune de vos demandes ;
- l'expertise de notre réseau de formateurs ;
- des méthodes pédagogiques éprouvées.

Tout notre catalogue est adaptable en intra.
Notre équipe pédagogique se tient à votre disposition pour élaborer, sur la base de votre cahier des charges, des modules de formation répondant à vos souhaits.

Contact :

Delphine Richard
Tél : 04 76 65 84 40
E-mail : delphine.richard@territorial.fr

territorial

LES FORMATIONS INTRA

Toutes nos formations sont éligibles au DIF

Le droit individuel à la formation professionnelle : Mode d'emploi

• Quels textes de référence ?

Art. 2 et 51 de la loi relative à la fonction publique territoriale du 19 février 2007 modifiant les articles 2 et 11 de la loi du 12 juillet 1984.
Art. 3 de la loi relative à la fonction publique territoriale du 19 février 2007 ajoutant l'art. 2-1 à la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984.
Art. 4 de la loi du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique modifiant l'article 22 de la loi du 13 juillet 1983.
Décret n°2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la FPT.
Circulaire du 16/04/2007 – DGCL

• A compter de quand ?

Le décompte des droits du DIF débute dès l'entrée en vigueur de la loi du 19 février 2007. Pour la première année, l'utilisation du DIF sera donc effective à compter du 21 février 2008, avec un premier crédit de 20 H.

• Pour quelles formations ? Auprès de quels organismes ?

Tout agent bénéficie chaque année d'un droit individuel de 20 heures de formation, cumulable sur 6 ans dans la limite de 120 heures.
La mise en œuvre du DIF relève de l'initiative de l'agent, en accord avec l'employeur.
Pour que l'agent puisse faire valoir ce droit, les actions de formation qu'il se propose de suivre doivent être inscrites au plan de formation et doivent concerner :

- les « formations de perfectionnement » (toutes formations permettant de développer ou d'acquérir de nouvelles compétences),

- les formations de préparation aux concours et aux examens professionnels.

Important : Pour ces formations éligibles au DIF, vous pouvez vous former auprès de l'organisme de formation de votre choix, dès lors que vous avez l'accord de votre Collectivité.

Après avis du CTP, la collectivité employeur détermine si le DIF « peut s'exercer en tout ou en partie pendant le temps de travail ». En cas de hors temps de travail, l'autorité territoriale verse à l'agent une allocation de formation correspondant à 50% du traitement horaire. La collectivité territoriale informe périodiquement l'agent du total des droits acquis au titre du DIF. Le choix de l'action envisagée au titre du DIF est arrêté par convention conclue entre l'agent et l'autorité territoriale. Lorsque l'agent prend l'initiative de faire valoir son DIF, l'autorité territoriale dispose d'un délai de deux mois pour lui répondre.
L'absence de réponse vaut acceptation.

• Pour qui ?

Le DIF concerne tous les agents territoriaux titulaires et non titulaires occupant un emploi permanent. Si l'agent est à temps partiel, le droit est calculé au prorata du temps de travail.
Cette nouvelle voie d'accès à la formation place l'agent en situation d'acteur de son parcours professionnel et offre une plus grande accessibilité à la formation pour celles et ceux qui en sont les plus éloignés.

• Comment ?

Transfert du DIF :

Les droits acquis au titre du DIF sont, en cas de mobilité, invocables devant toute autre personne morale de droit public. Les employeurs concernés peuvent prévoir par convention des modalités financières de transfert de ces droits. Ce transfert n'est pas possible pour les agents non titulaires.

Anticipation des droits acquis au titre du DIF :

Le DIF peut être utilisé par anticipation, (dans la limite de deux fois les droits acquis et au plus de 120 heures) sauf pour les agents non-titulaires, exception faite de ceux qui sont en CDI. Une convention est exigée pour préciser alors la durée de l'engagement à servir, durée correspondant au temps de service nécessaire à l'acquisition des droits anticipés.
Si l'agent part avant la fin de cette durée, il doit rembourser la collectivité. En cas de mutation, la collectivité ou l'établissement d'accueil peut se substituer à l'agent pour rembourser la collectivité d'origine.

Ce remboursement est égal au coût de la formation suivie et le cas échéant au montant de l'allocation perçue au titre de la durée d'initialisation anticipée du droit. L'anticipation entre en vigueur à compter du 1er février 2009.

territorial
LES FORMATIONS D'EXPERTS

Informations pratiques

Département administration générale

- **Responsable : Carole Dellarovère**
  E-mail : carole.dellarovere@territorial.fr
  Tél. : 04 76 93 12 36
  Port. : 06 74 66 70 12
- **Chargée de formation : Soumiya El Amiri**
  E-mail : soumiya.el-amiri@territorial.fr
  Tél. : 04 76 65 99 81

Formation en intra

- **Chargée de formation : Delphine Richard**
  E-mail : delphine.richard@territorial.fr
  Tél. : 04 76 65 84 40

Nos tarifs HT (par personne)

Durée de la formation	Communes et EPCI < 10 000 hab.	Communes et EPCI de 10 001 à 40 000 hab.	Communes et EPCI de 40 001 à 80 000 hab.	Communes et EPCI de 80 001 à 150 000 hab.	Communes et EPCI > 150 000 hab. et conseils généraux/ régionaux
1 jour	295 €	495 €	595 €	695 €	750 €
2 jours	645€	845€	895€	1045€	1100€

Le prix comprend :
- la prestation de formation ;
- la fourniture de documents pédagogiques ;
- un suivi post-formation dans la limite de trois mois suivant la réalisation de la prestation de formation ;
- le repas du midi et les pauses.

Tarifs hors collectivités : nous consulter

Pour nous joindre :
Groupe Territorial
58, cours Becquard Castelbon
BP 215 - 38506 Voiron
Tel : 04 76 65 71 36
Fax : 04 76 65 79 98
www.territorial.fr

Réservations

Sur simple demande, nous vous adressons un devis personnalisé, un programme de la/des formations que vous souhaitez suivre ainsi qu'un bulletin d'inscription. Vous pouvez aussi télécharger les programmes des stages, au format PDF, sur notre site Internet : www.territorial.fr.

Conditions de règlement

La collectivité s'engage à procéder au règlement financier dès réception de la facture attestant du service fait et de l'attestation de présence délivrée par Les Formations d'Experts.

Clause de dédit

Tout participant souhaitant se désister devra informer par écrit Les Formations d'Experts.
Tout dédit effectué dans les quinze jours du début de la session de formation entraînera le règlement de 50 % du prix de la prestation.
Tout dédit effectué dans les huit jours du début de la session de formation entraînera le règlement intégral du prix de la prestation.

Conditions générales

Les Formations d'Experts se réservent le droit d'annuler ou de reporter, sans frais, une formation qui ne réunit pas les conditions nécessaires au bon fonctionnement du stage.
Il est strictement interdit d'enregistrer les différents types de stages Formations d'Experts sous quelque forme que ce soit, de dupliquer les programmes ou de reproduire les supports de cours ou ouvrages remis aux stagiaires.

Demande d'inscription* à renvoyer par fax au 04 76 65 79 98

* Vaut convention de formation simplifiée. Tout participant souhaitant se désister devra informer par écrit la SAS TERRITORIAL. Tout dédit effectué dans les 15 jours du début de la session de formation entraînera le règlement de 50 % du prix de la prestation. Tout dédit effectué dans les 8 jours du début de la session de formation entraînera le règlement intégral du prix de la prestation.

L'intégralité de nos programmes de formation est consultable en ligne sur notre site Internet : www.territorial.fr

Madame ☐ Monsieur ☐

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

E-mail (obligatoire) : .....

.....

Collectivité territoriale de rattachement :

.....

.....

Adresse : .....

.....

Code postal : ☐☐☐☐☐

Ville : .....

Téléphone : .....

Je souhaite m'inscrire à la formation suivante :

Titre : .....

Date : .....

Lieu : .....

Tarif par personne : .....

Nombre de personnes : .....

Total : .....

Date et signature : .....

Cachet de la collectivité

territorial
LES FORMATIONS D'EXPERTS

territorial

LES FORMATIONS D'EXPERTS

Groupe Territorial
Formations d'Experts
58 cours Becquart-Castelbon
BP 215 - 38506 Voiron Cedex
Tél. : **04 76 65 71 36**
Fax : **04 76 65 79 98**

formation.territorial.fr

territorial groupe